

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 février 2026

(art. L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

L'an deux mil vingt-six et le 6 février à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 29 janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard LUCIEN, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal			
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration
11	9	2	2

Présents (9) : LUCIEN Gérard, VALERY Benoit, GELIS Angélique, ALBERO Patricia, GERBER Mariette, DANTRESSANGLE Danielle, VAN de WALLE Nicole, PRADAL Vincent, RECASENS Bernard

Absents excusés (2) : MUR Marion, SIMON Benjamin

Procurations (2) :

MUR Marion donne procuration à LUCIEN Gérard

SIMON Benjamin donne procuration à GELIS Angélique

Secrétaire de séance : ALBERO Patricia

Ordre du jour :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 novembre 2025
- 2) Compte-rendu des décisions du Maire

CULTURE

- 3) Convention de partenariat avec le Grand Narbonne pour la « TEMPORA 2026 »

MARCHE PUBLICS

- 4) Convention d'adhésion à la prestation de conseil et d'accompagnement dans le domaine de la vidéoprotection et des objets connectés avec le SYADEN

DOMAINE ET PATRIMOINE

- 5) Approbation promesse bail emphytéotique projet photovoltaïque SAS Energie Locale de Treilles

QUESTIONS DIVERSES

Séance ouverte à 18 h 30

1) Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 novembre 2025

Le Maire demande s'il y a des observations sur le PV de la séance du 24 novembre 2025 mais aucune remarque n'est faite.

En appliquant les règles du quorum, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2025 est approuvé.

2) Compte-rendu des décisions du maire

Monsieur le Maire donne la parole à M. VALERY pour la lecture des décisions.

Conseil municipal du 6 février 2026

COMPTE-RENDU DES DECISIONS¹ PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL² DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

1 : Le tableau ci-après rend compte des décisions formalisées par le Maire ainsi que celles, n'ayant pas donné lieu à une formalisation obligatoire, constatées par la signature du Maire sur l'acte approprié et les décisions intervenues tacitement.

2 : Les décisions sont celles prises par le Maire ainsi que celles prises sur sa délégation de signature à un Adjoint, un conseiller municipal ou à un fonctionnaire territorial

FIN d'ANNÉE 2025

RUBRIQUE 5 Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans				
N° de Décision	Date	Objet	Tiers	Montant
115/2025	24/11/2025	Convention de partenariat « Chant de Noël » concernant l'accueil d'élèves tubiste pour un concert sur la place de la Fontaine.	Perpignan Méditerranée Métropole, Communauté Urbaine	Gratuit

RUBRIQUE 4 Prendre, dans les limites fixées par le conseil municipal, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget				
N° de Décision	Date	Objet	Attributaire	Montant TTC
116/2025	25/11/2025	Convention de sponsoring pour le Village de Noël 2025	SASU GENIN	400 €
117/2025	27/11/2025	Convention de sponsoring pour le Village de Noël 2025	ESPACE ET CONCEPTION	400 €
118/2025	27/11/2025	Convention de sponsoring pour le Village de Noël 2025	CURTO EUROPE CONSTRUCTION	500 €
119/2025	28/11/2025	Convention pour la mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours pour le Village de Noël 2025	Unité Mobile de Premiers Secours de l'Aude	Interventions estimées à 2 458.35 €
120/2025	28/11/2025	Convention de sponsoring pour le Village de Noël 2025	ASSISTANCE FUNERAIRE SALAMONE	500 €
121/2025	28/11/2025	Convention de sponsoring pour le Village de Noël 2025	DECORS ET COULEURS	400 €
122/2025	28/11/2025	Convention de sponsoring pour le Village de Noël 2025	SARL STRESA	200 €
123/2025	01/12/2025	Convention de sponsoring pour le Village de Noël 2025	SARL EHPS	650 €
124/2025	01/12/2025	Convention de sponsoring pour le Village de Noël 2025	GAXIEU	200 €
125/2025	02/12/2025	Signature d'un devis pour le Cocktail Dinatoire des Vœux 2026	SARL Au Pain Viennois SARL AVESP & CO <i>Soit un total de</i>	2 946.04 € <u>1 444.80 €</u> 4 390.84 €
126/2025	02/12/2025	Convention de sponsoring pour le Village de Noël 2025	CONFORALU	300 €
127/2025	03/12/2025	Convention de sponsoring pour le Village de Noël 2025	ATTIRANCE AUTO	300 €
128/2025	04/12/2025	Signature d'un devis concernant la réinstallation de MICROSOFT 365 Business	XEFI	180 € de frais

RUBRIQUE 13 Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions dans la limite de 150 000 € par projet			
N° de Décision	Date	Objet	Montant (s'il y a lieu)
129/2025	04/12/2025	Demande de subvention au GRAND NARBONNE pour l'organisation des Musicales 2026	1 500 €

RUBRIQUE 9 Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges		
N° de Décision	Date	Objet
130/2025	05/12/2025	Acceptation de dons : cinquantaine de coupons de réduction + entrée offerte pour les lotos de Noël – AQUARIUM ONIRIA de CANET pour un montant de 12 €

RUBRIQUE 6 Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes				
N° de Décision	Date	Objet		Montant
133/2025	11/12/2025	Signature d'un accord sur montant de dommages – Barrière endommagée suite accident bus du 17/10/2025	GROUPAMA	863.71 €

RUBRIQUE 4 Prendre, dans les limites fixées par le conseil municipal, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget				
N° de Décision	Date	Objet	Attributaire	Montant TTC
134/2025	11/12/2025	Signature d'un devis pour l'élague des platanes	TERRACOOA	2 040 €

RUBRIQUE 9 Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges				
N° de Décision	Date	Objet		
135/2025	11/12/2025	Acceptation de dons : Transport de chalet en bois (A/R) et mise à disposition d'une tente de réception avec parquet pour le Village de Noël – GTR pour un montant de 6 433.60 €		

RUBRIQUE 4 Prendre, dans les limites fixées par le conseil municipal, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget				
N° de Décision	Date	Objet	Attributaire	Montant TTC
136/2025	12/12/2025	Signature d'un avenant modificatif au mandat de vente concernant le LOT n°5 du lotissement communal	SAS BSK IMMOBILIER	Pas de frais pour la commune

RUBRIQUE 20 De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum annuel fixé à 50 000 €				
N° de Décision	Date	Objet	Montant	
137/2025	17/12/2025	Signature d'une convention de ligne de trésorerie – salle culturelle, conformément à la délibération n°2025-43 du 24/11/2025	700 000 €	

RUBRIQUE 4					Prendre, dans les limites fixées par le conseil municipal, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget		
N° de Décision	Date	Objet		Attributaire		Montant TTC	
138/2025	18/12/2025	Signature d'un avenant de fixation du forfait définitif de rémunération concernant la maîtrise d'œuvre de la salle culturelle		ESPACE ET CONCEPTION <i>soit</i>		88 492.12 € HT 106 190.54 € TTC	
139/2025	18/12/2025	Attribution de marchés publics Travaux pour la construction d'une salle culturelle – LOTS 01 à 13		Désignation des lots	Noms des Entreprises	Montants HT	
				LOT 01 GROS OEUVRE	EURL CHARLY GENIN	303 000,35 €	
				LOT 02 CHARPENTE COUVERTURE	MIRAMOND MASSOL	109 000,00 €	
				LOT 03 PAREMENT PIERRES	SAS ABR PEINTURE	112 000,00 €	
				LOT 04 ETANCHEITÉ	SOCIETE D'ETANCHEITE DU MIDI	10 000,00 €	
				LOT 05 MENUISERIES EXTÉRIEURES	BARSALOU	56 989,30 €	
				LOT 06 SERRURERIE	COURCIERES	47 442,20 €	
				LOT 07 MENUISERIES INTÉRIEURES	Isoprostyl	31 500,00 €	
				LOT 08 ÉLECTRICITÉ	SPIE	83 000,00 €	
				LOT 09 CVC PLOMBERIE	AGTHERM MEDITERRANEE	166 500,00 €	
				LOT 10 DOUBLAGE CLOISONS FAUX PLAFONDS - CORRECTION ACOUSTIQUE	SARL DA COSTA	94 820,29 €	
				LOT 11 REVÊTEMENT DE SOLS - FAIENCES	Les Revêtements Du Littoral	43 503,13 €	
				LOT 12 PEINTURES	Décor & Couleurs	9 500,00 €	
				LOT 13 CUISINE	FIDEC MCP SARL	37 000,00 €	
140/2025	19/12/2025	Convention de sponsoring pour le Village de Noël 2025		FONS & KARA		1000 €	

RUBRIQUE 6 Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes				
N° de Décision	Date	Objet	Montant	
141/2025	29/12/2025	Déclaration d'un sinistre concernant un dégât des eaux (servitude canalisation au 6 rue de la république) PERSONNE IMPLIQUÉE : Madame Lolita GUEGO, propriétaire		

DÉBUT d'ANNÉE 2026

RUBRIQUE 6 Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes				
N° de Décision	Date	Objet	Montant	
01/2026	13/01/2026	Déclaration d'un sinistre concernant un dégât des eaux aux terrasses de la Bade (suite aux intempéries du 25/26 décembre 2025) - PERSONNES IMPLIQUÉES : Pierre Yves Leopoldes / Céline Simonneaux		

RUBRIQUE 5 Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans				
N° de Décision	Date	Objet	Tiers	Montant
02/2026	14/01/2026	Signature d'une convention d'utilisation temporaire d'une salle de la Maison Villageoise pour une réunion de travail le 17/01/2026	TREILLES AVEC VOUS	Gratuit
03/2026	20/01/2026	Signature d'une convention d'utilisation temporaire d'une salle de la Maison Villageoise pour une réunion publique le 25/01/2026	TREILLES AVEC VOUS	Gratuit

RUBRIQUE 6 Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes				
N° de Décision	Date	Objet	Montant	
04/2026	23/01/2026	Déclaration d'un sinistre concernant un dégât des eaux au 4 rue de l'Eglise (suite aux intempéries du 19 au 20 janvier 2026) PERSONNES IMPLIQUÉES : Famille FAHMI, Locataires		

RUBRIQUE 4 Prendre, dans les limites fixées par le conseil municipal, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget				
N° de Décision	Date	Objet	Attributaire	Montant TTC
05/2026	27/01/2026	Signature d'un bordereau de mandats concernant les assurances annuelles de la collectivité : RC : Responsabilité Civil et Bâtiments V : Véhicules P : Personnel* <i>* Il convient de noter qu'une régul interviendra sur l'assurance du personnel car la masse salariale prend en compte des agents (3) qui ne font plus partie des effectifs de la commune ; la régul sera donc en faveur de la commune</i>	GROUPAMA CIGAC <i>Soit un total de</i>	RC : 11 048.72 € V : 3 856.53 € <u>P : 26 435.11 €</u> 41 340.36 €

RUBRIQUE 5 Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans				
N° de Décision	Date	Objet	Tiers	Montant
06/2026	27/01/2026	Signature d'une convention d'utilisation temporaire d'une salle de la Maison Villageoise pour une réunion concernant la réactualisation des badges des viticulteurs	SIVOM-CIAS	Gratuit

RUBRIQUE 4 Prendre, dans les limites fixées par le conseil municipal, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget				
N° de Décision	Date	Objet	Attributaire	Montant TTC
07/2026	30/01/2026	Mandatement d'une facture concernant la Contribution à l'hectare au titre de l'année 2026	ONF	1 278.22 €
08/2026	30/01/2026	Mandatement de l'appel à cotisation 2026	COMITE INTERCOMMUNAL FEUX DE FORETS	700 €

3) Délibération 2026-01 : Convention de de partenariat avec le Grand Narbonne pour la « TEMPORA 2026 »

Le Maire lit la délibération qui propose la reconduction en 2026 du festival itinérant gratuit La TEMPORA, avec une représentation le 7 juillet 2026 Place de la Fontaine. Elle prévoit l'approbation de la convention de partenariat avec le Grand Narbonne, qui assure l'organisation artistique, technique, la sécurité et la communication. La commune met gratuitement à disposition le site et les moyens nécessaires. Le conseil municipal est invité à autoriser le Maire à signer la convention et les actes associés.

À Mme GERBER qui demande si le programme est connu, le Maire répond que non, mais, à priori, la dominante serait Jazz/Rock.

M. PRADAL souligne l'intérêt et la qualité du festival La TEMPORA, la décentralisation culturelle, la diversité artistique et la bonne organisation assurée par le Grand Narbonne. Il encourage « ceux qui seront à la décision » la poursuite du partenariat.

Le Maire précise que le festival a lieu en principe tous les deux ans et M. PRADAL rappelle que le choix des spectacles relève du Grand Narbonne : « c'est eux qui choisissent et si j'ai bien compris, la commune n'a voix au chapitre ou au choix des spectacles, théoriquement »

M. VALERY indique que la commune doit seulement prévoir d'accueillir le projet dans de bonnes conditions : « *Nous, nous ne pouvons que les recevoir dans une magnifique salle pour bientôt.* »

Le Maire ajoute qu'une exposition photos et des visites du village devraient compléter la programmation.

Il procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2026-01 est approuvée à l'unanimité.

4) Délibération 2026-02 : Convention d'adhésion à la prestation de conseil et d'accompagnement dans le domaine de la vidéoprotection et des objets connectés avec le SYADEN

Le Maire lit la délibération qui propose d'adhérer à la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage du SYADEN pour la vidéoprotection urbaine et les objets connectés. Cette mission vise à accompagner la commune dans l'état des lieux, l'analyse des besoins et l'élaboration d'un avant-projet. Le conseil municipal est invité à approuver la convention correspondante, à autoriser le Maire à la signer et à inscrire la dépense forfaitaire au budget communal.

Le Maire précise que le SYADEN prendra en charge la mission, ayant déjà remis une étude et une offre pour l'installation de cinq lecteurs de plaques : deux aux entrées du village et trois sur les pistes forestières.

Il procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 08	CONTRE : 0	ABSTENTION : 3
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

M. PRADAL
M.RECASENS
Mme DANTRESSANGLE

La délibération 2026-02 est approuvée à la majorité.

À l'issue du vote, M. RECASENS souhaite expliquer son abstention : il estime que la délibération sur la vidéoprotection est « *malvenue* » à proximité des élections et aurait pu être reportée d'un mois.

M. VALERY rappelle que le projet était prévu au programme et défend son maintien, soulignant que les travaux se poursuivront jusqu'au terme prévu : « *On l'avait au programme... on a encore un mois à travailler (...) on travaille jusqu'au bout... on travaillera jusqu'à la dernière heure...* »

5) Délibération 2026-03 : Approbation promesse bail emphytéotique projet photovoltaïque SAS Energie Locale de Treilles

Le Maire lit la délibération qui propose l'approbation d'une promesse de bail emphytéotique avec la SAS Energie Locale de Treilles pour l'occupation temporaire d'une parcelle communale au lieu-dit « LINAS », en vue du développement, de la construction et de l'exploitation d'un parc

photovoltaïque au sol. La promesse prévoit une durée de 5 ans prorogeable, précédant un bail de 30 ans (+1 an pour démantèlement) prorogeable par tranches de 10 ans, avec une redevance annuelle de 2 500 € TTC par hectare clôturé. Le conseil municipal est invité à approuver la promesse et à autoriser le Maire à la signer ainsi que tout document ou avenant nécessaire.

Mme GERBER s'interroge sur le projet photovoltaïque, évoquant l'installation sous les éoliennes.

Le Maire précise que le projet dont elle parle est encore à l'étude avec MELVAN et distingue le projet actuel avec la SEM ELO, situé à la carrière de LINAS.

Mme GERBER note qu'il s'agit donc de deux projets distincts.

M. PRADAL commente la durée du processus : « *c'est très long* »

Le Maire reconnaît que le projet se sera étendu sur presque toute la durée du mandat et procède au vote : « *Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.* »

VOTE	POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

La délibération 2026-03 est approuvée à l'unanimité.

Séance levée à 18 h 46

Le président,
Gérard LUCIEN
Maire

La secrétaire de séance,
Patricia ALBERO
3^{ème} Adjointe